



TABLES D'IMPOSITION POUR LE QUÉBEC

MONTRÉAL

1981 McGill College
Montréal QC H3A 0G6
514.934.3400

TORONTO

181 Bay St., #3510
Bay Wellington Tower
Toronto ON M5J 2T3
416.488.2345

CHICAGO

200 South Wacker, #3100
Chicago IL 60606
312.828.0800

TAUX D'IMPOSITION COMBINÉS DES SOCIÉTÉS POUR 2020 ^{a)}

Fédéral et provincial

	1 ^{re} tranche de 500 000 \$ pour les entreprises admissibles ^{b)}	Entreprise générale	Entreprise de F&T	Revenus de placements - SPCC ^{c)}	Autres
Québec	14,00 % ^{d), e), f)}	26,50 % ^{g)}	26,50 % ^{g)}	50,17 % ^{g)}	26,50 % ^{g)}
Ontario	12,20 %	26,50 %	25,00 %	50,17 %	26,50 %
Alberta	11,00 %	24,00 %	24,00 %	47,67 %	24,00 %
Colombie-Britannique	11,00 %	27,00 %	27,00 %	50,67 %	27,00 %
Manitoba	9,00 %	27,00 %	27,00 %	50,67 %	27,00 %
Nouveau-Brunswick	11,50 %	29,00 %	29,00 %	52,67 %	29,00 %
Terre-Neuve-et-Labrador	12,00 %	30,00 %	30,00 %	53,67 %	30,00 %
Nouvelle-Écosse	11,62 %	29,50 %	29,50 %	53,17 %	29,50 %
île-du-Prince-Édouard	12,00 %	31,00 %	31,00 %	54,67 %	31,00 %
Saskatchewan	11,00 %	27,00 %	25,00 %	50,67 %	27,00 %

a) Suppose une fin d'exercice en décembre.

b) Le taux préférentiel est réduit pour les sociétés dont le capital imposable du groupe de sociétés associées est supérieur à 10 M\$.

c) Le taux d'imposition des SPCC sur les revenus de placements, déduction faite du remboursement au titre de dividendes, est diminué de 30,67 %.

d) Les employés de la société ou d'une société associée doivent travailler un minimum de 5 500 heures rémunérées durant l'année d'imposition courante et précédente ou la société doit être dans le secteur primaire ou de fabrication et de transformation. Le taux d'imposition des sociétés qui comptent moins de 5 000 heures rémunérées est de 20,5 %.

e) Le taux d'imposition combiné pour les entreprises admissibles du secteur de la fabrication et de la transformation est de 13 %.

f) Le taux d'imposition des petites entreprises a diminué pour passer de 6 % à 5 % à compter du 1^{er} janvier 2020.

g) Le taux général d'imposition diminue de 0,1 % à compter du 1^{er} janvier 2020.

TAUX D'IMPOSITION COMBINÉS MAXIMUMS DES PARTICULIERS POUR 2020

	Revenus	Dividendes déterminés	Dividendes non déterminés	Gains en capital
Québec	53,31 %	40,11 %	47,14 %	26,65 %
Ontario	53,53 %	39,34 %	47,74 %	26,76 %
Alberta	48,00 %	31,71 %	42,30 %	24,00 %
Colombie-Britannique	53,50 %	36,54 %	48,89 %	26,75 %
Manitoba	50,40 %	37,78 %	46,67 %	25,20 %
Nouveau-Brunswick	53,30 %	33,51 %	47,75 %	26,65 %
Terre-Neuve-et-Labrador	51,30 %	42,61 %	44,59 %	25,65 %
Nouvelle-Écosse	54,00 %	41,58 %	48,27 %	27,00 %
île-du-Prince-Édouard	51,37 %	34,22 %	45,23 %	25,69 %
Saskatchewan	47,50 %	29,64 %	40,37 %	23,75 %

TAUX D'IMPOSITION EN VIGUEUR DE CERTAINS ÉTATS AUX ÉTATS-UNIS POUR 2020

	Particuliers ^{a)}			Sociétés ^{a)}
	Revenu	Gains en capital à long terme	Dividendes admissibles	Revenu d'entreprise ^{b)}
Californie ^{c)}	49,30 %	32,30 %	32,30 %	27,98 %
Floride	37,00 %	20,00 %	20,00 %	24,52 %
New York ^{d)}	45,82 %	28,82 %	28,82 %	26,14 %

Impôt sur les successions aux États-Unis (taux marginal maximum) : 40,00 %

Exemption aux fins de l'impôt sur les successions aux États-Unis : 11 580 000 \$

a) Tous les taux sont ceux en vigueur au moment de publier.

b) Taux d'imposition général marginal le plus élevé, déduction faite de la déduction fédérale pour les impôts d'État.

c) Le taux d'imposition des individus en Californie n'inclut pas la surtaxe sur les revenus excédant 1 000 000 \$.

d) Le taux d'imposition de l'État de New York ne comprend pas l'impôt de la Ville de New York.

e) Les taux indiqués ci-dessus ne comprennent pas l'impôt relatif à Medicare et à la Social Security aux États-Unis.

f) Un impôt additionnel de 3,8 % s'applique aux revenus de placements lorsque les revenus excèdent 200 000 \$ si le contribuable n'est pas marié, 125 000 \$ s'il est marié et produit une déclaration de revenus séparée ou 250 000 \$ s'il est marié et produit une déclaration de revenus conjointe.

TAUX D'IMPOSITION DES PARTICULIERS POUR 2020 ^{a), b)}

Résidents du Québec

		Québec	Fédéral	Combinés	Taux marginaux				
Revenu imposable	Impôt	Taux marginal sur l'excédent	Impôt	Taux marginal sur l'excédent	Impôt	Taux marginal sur l'excédent	Dividendes déterminés Réels	Dividendes non déterminés Réels	Gains en capital
15 532\$	0\$	15,00 %	288\$	12,53 %	288\$	27,53 %	4,56 %	17,50 %	13,76 %
44 545	4 352	20,00 %	3 922	12,53 %	8 274	32,53 %	11,45 %	23,25 %	16,26 %
48 535	5 150	20,00 %	4 422	17,12 %	9 572	37,12 %	17,80 %	28,53 %	18,56 %
89 080	13 259	24,00 %	11 362	17,12 %	24 621	41,12 %	23,32 %	33,13 %	20,56 %
97 069	15 176	24,00 %	12 730	21,71 %	27 906	45,71 %	29,65 %	38,41 %	22,86 %
108 390	17 893	25,75 %	15 188	21,71 %	33 081	47,46 %	32,06 %	40,42 %	23,73 %
150 473	28 730	25,75 %	24 324	24,22 %	53 054	49,97 %	35,53 %	43,31 %	24,99 %
214 368	45 183	25,75 %	39 913	27,56 %	85 096	53,31 %	40,11 %	47,14 %	26,65 %

a) Suppose un contribuable célibataire sans personne à charge bénéficiant de l'exemption de base seulement. Taux d'imposition net de la déduction de l'abattement du Québec.

b) Ne comprend pas la contribution au Fonds des services de santé.

DIVERS CRÉDITS D'IMPÔT PERSONNELS COMBINÉS POUR 2020

Fédéral et provincial

	Conjoint	65 ans ou plus	Pension	Dons	Médical
Québec ^{a)}	3 870 \$	1 447 \$ ^{b)}	686 \$	53,31 % ^{c)}	32,53 % ^{d)}

a) Redressé pour tenir compte de l'abattement du Québec.

b) Crédit maximal qui est réduit graduellement lorsque le revenu familial excède 35 205 \$.

c) S'applique aux dons qui excèdent 200 \$ et aux individus ayant en revenu imposable qui excède 214 368 \$.

d) S'applique aux frais médicaux en sus de 3 % du revenu familial pour le Québec et du moins élevé des deux montants suivants pour le fédéral : en sus de 3 % du revenu net ou 2 397 \$.

RENDEMENTS DE PLACEMENT POUR 2020 ^{a)}

Un taux d'intérêt de	Un taux de dividende déterminé de	Un taux de dividende non déterminé de	Un taux de gain en capital de
2 %	1,56 %	1,77 %	1,27 %
4 %	3,12 %	3,53 %	2,55 %
6 %	4,68 %	5,30 %	3,82 %
8 %	6,24 %	7,07 %	5,09 %

a) Analyse basée sur un taux marginal de 53,31 % pour un contribuable du Québec.

SALAIRE OU DIVIDENDE

Comparaison du montant net touché par l'actionnaire ^{a)}

Résidents du Québec Taux marginal de 53,31 %	Salaire ^{b)}	Dividende
Première tranche de 500 000 \$ pour les sociétés admissibles	448 \$	455 \$ ^{c)}
Première tranche de 500 000 \$ pour les sociétés admissibles (F&T)	448	460 ^{c)}
Entreprise générale et autres revenus	448	440
Revenus de placements SPCC	448	425 ^{c), d)}

REVENU POUVANT ÊTRE REÇU LIBRE D'IMPÔT

Intérêts	Gains en capital	Dividendes déterminés	Dividendes non déterminés
13 229 \$	26 458 \$	39 786 \$	19 803 \$

a) Suppose que la société dispose de revenus de 1 000 \$ à des fins de distribution au propriétaire/dirigeant.

b) Tient compte seulement de la cotisation au FSSQ versée par la société au taux supérieur de 4,26 %.

c) Suppose que les dividendes payés sont non déterminés.

d) Déduction faite du remboursement au titre de dividendes.

TAUX DES TAXES DE VENTE AU CANADA POUR 2020

Province	Taux de la TPS ^{a)}	Taux de la TVH ^{b)}	Taux de la TVP ^{c)}	Taux de la TVQ ^{d)}	Total
Québec	5,00 %	-	-	9,975 %	14,975 %
Ontario	-	13,00 %	-	-	13,00 %
Alberta	5,00 %	-	-	-	5,00 %
Colombie-Britannique	5,00 %	-	7,00 %	-	12,00 %
Manitoba	5,00 %	-	7,00 %	-	12,00 %
Nouveau-Brunswick	-	15,00 %	-	-	15,00 %
Terre-Neuve-et-Labrador	-	15,00 %	-	-	15,00 %
Nouvelle-Écosse	-	15,00 %	-	-	15,00 %
Île-du-Prince-Édouard	-	15,00 %	-	-	15,00 %
Saskatchewan	5,00 %	-	6,00 %	-	11,00 %

a) TPS : taxe sur les produits et services

b) TVH : taxe de vente harmonisée

c) TVP : taxe de vente provinciale

d) TVQ : taxe de vente du Québec